Ministère
de la Culture et
des Communications
Québec
Secrétariat général et bureau de la sous-ministre

PAR COURRIEL

Québec, le 3 mars 2022

[redacted]

Numéro de dossier : 2202024-330 / 205796-555384

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 16 février 2022 visant à obtenir copie de tout document concernant l'entreprise GROUPE ACCUEIL INTERNATIONAL LTÉE (NEQ: 1160527165), ainsi qu'à l'égard des immeubles suivants, et ce pour une période de 10 ans:

1- Le Royal Penfield situé au 3480, rue Drummond, Montréal, Québec et au 1230, avenue du Docteur-Penfield, Montréal, Québec, connu et désigné comme étant le lot 1 338 665, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2- Le Châteauneuf, situé au 1260, avenue du Docteur-Penfield, Montréal, Québec, connu et désigné comme étant le lot 1 338 664, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
3- Le Redpath, situé au 1460, avenue du Docteur-Penfield, Montréal, Québec, connu et désigné comme étant le lot 1 065 507, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
4- Le Gregor House, situé au 1550, avenue du Docteur-Penfield, Montréal, Québec, connu et désigné comme étant le lot 1 064 952, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
5- Le Crillon, situé au 3500, rue de la Montagne, Montréal, Québec, connu et désigné comme étant le lot 1 340 905, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
6 - Le Beaver Lake, situé au 4145, rue Blueridge Crescent, Montréal, Québec, connu et désigné comme étant le lot 1 063 358, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et au 4155, rue Bleuridge Crescent, Montréal, Québec, connu et désigné comme étant le lot 1 063 357, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

… 2

Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc C, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2319, poste 7127
Télécopieur : 418 380-2320
www.mcc.gouv.qc.ca

7- Complexe de maisons de ville situé aux :
- 281-291, avenue Elm, Beaconsfield, Québec, 244, Chemin Markham, Beaconsfield, Québec et 230, Fairway Drive, Beaconsfield, Québec, connu et désigné comme étant le lot 1 970 669, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
-un terrain vacant situé sur la rue Shannon, Beaconsfield, Québec, connu et désigné comme étant le lot 1 970 089, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 321, avenue Elm, Beaconsfield, Québec, suites 1 à 16, 264, Chemin markham, Beaconsfield, Québec, suites 1 à 16, 310, avenue Elm, Beaconsfield, Québec, suites 1 à 18 et 311, avenue Elm, Beaconsfield, Québec, suites 1 à 16, connus et désignés comme étant les lots 1 971 586 à 1 971 669 (lots exclusifs) et le lot 1 971 749 (lot commun), cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Vous désirez également savoir si les immeubles visés par votre demande sont affectés par des dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Nous vous confirmons que l'immeuble visé au point 4 de votre demande est situé dans une aire de protection. Il est donc affecté par des dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Nous vous confirmons également que l'immeuble visé par le point 6 de votre est situé dans un site patrimonial déclaré. Il est donc également affecté par des dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

De plus, certains documents visés par votre demande sont uniquement disponibles sur un support papier accessible dans les bureaux du ministère de la Culture et des Communications. Étant donné les directives de télétravail que nous devons appliquer résultant de la crise du COVID-19, nous avons besoin d'un délai supplémentaire pour accéder aux documents et procéder au traitement de votre demande. Soyez assurée que celui-ci sera fait dans les meilleurs délais.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d’agréer, Madame, nos meilleures salutations.

La responsable de l’accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

[redacted]

Julie Lévesque

p. j.